

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL**

*Séance du 15 septembre 2020 à 18 heures 30*

L'an deux-mille-vingt, le quinze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle des Combarelles située avenue des Combarelles 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le sept septembre deux-mille-vingt conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

## Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Sylvie AUGÉ, Sandra BÉLUÉL, Christian BIÈS, Yannick CHEVRIER, Henri CROS, Luc Gaches, Evelyne GIMENO, Karine MASSON
---

## Étaient excusés :

Béatrice AUGÉ, Daniel MARC a donné procuration à Sylvie AUGÉ
--

Secrétaire de séance : Evelyne GIMENO

### **1. Convention Enedis**

Le raccordement d'une nouvelle construction au réseau électrique nécessite le passage de câbles sur le domaine public de la commune. Enedis propose une convention de servitudes en précisant que les câbles seront enterrés sur une longueur de 70cm.

M le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité et autorise M le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

### **2. Remboursement anticipé du prêt-relais**

Le versement de certaines subventions ainsi que du FCTVA permettent à la commune d'envisager le remboursement anticipé du prêt-relais de 300 000€.

M le Maire demande au conseil l'autorisation de rembourser la totalité de ce prêt relais par anticipation.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité et autorise le remboursement anticipé du prêt relais avec La Banque Postale.

### **3. Création d'un emploi en PEC**

M le Maire informe le conseil de sa rencontre lundi matin avec une personne du dispositif CAP Emploi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Il expose la possibilité de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétence pour une durée hebdomadaire de 20h annualisés. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable pouvant aller jusqu'à la retraite selon l'âge de la personne recrutée. Ce type de

contrat permet la prise en charge de 40 % du salaire et d'une exonération partielle des charges en contre partie d'une obligation de formation de l'employé qui peut éventuellement se faire à distance.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la création d'un emploi d'agent technique non titulaire à temps non-complet en raison de 20 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat PEC pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 348.

#### **4. Autorisation de dépôt de demande de subvention pour un abri-vélo**

M le Maire expose au conseil la possibilité de déposer une demande de subvention pour l'installation d'un abri-vélo dans le cadre du programme ALVEOLE. La prise en charge pouvant aller jusqu'à 60 % du coût HT. La commune envisage des emplacements pour 6 cycles.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité pour demander un autre devis et plus de renseignements avant de déposer la demande de subvention.

#### **5. Convention CEP et ACTEE**

M le Maire présente au conseil deux dispositifs d'accompagnement aux économies d'énergie du patrimoine public : le Conseil en Energie Partagé du Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'Action des Collectivités Territoriales pour la transition Energétiques de Hérault Energies.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise M le Maire à signer les différentes conventions.

#### **6. Renouvellement du mandat avec Gîtes de France**

Les Gîtes de France propose le renouvellement du mandat pour la location du gîte communal pour 2021 par l'intermédiaire de la centrale de réservation SUD FRANCE.

Depuis juin 2019 jusqu'à juillet 2020 ; le gîte a été loué à une entreprise pour un loyer mensuel de 900€ par l'intermédiaire de Gîtes de France qui nous reversait 772,20€. 8 % de cette somme était reversée en net à l'agent d'accueil (les charges en plus).

L'année précédente, l'entreprise chargée du comblement des mines l'avait occupé pendant plusieurs mois.

Cet été, le gîte a été loué 1 semaine en juillet et 2 semaines en août. Cette semaine une entreprise occupe le gîte.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de ce mandat ou sur le retrait de Gîtes de France.

Le conseil municipal décide d'effectuer une visite du gîte le mardi 22 septembre à 19 heures, pour faire état des travaux nécessaires à réaliser dans ce logement. Une décision sera prise après la visite pour le maintien ou non du partenariat avec la centrale de réservation de Gîtes de France.

#### **7. Réglementation d'utilisation des salles polyvalentes**

M le Maire expose au conseil la nécessité de modifier les conditions d'utilisation des salles polyvalentes.

Concernant la salle dans le village, M le Maire propose de la réserver aux associations le soir afin de limiter les nuisances de voisinage lors de la location aux particuliers en soirée. La possibilité de location en journée serait toujours possible.

D'autre part, depuis la fermeture de la salle de Villemagne, les associations extérieures (yoga, 3<sup>e</sup> age, judo/gym) au Pradal demande l'utilisation des Combarelles. Certaines activités récurrentes nécessitent plusieurs séances par semaine (donc chauffage en permanence) et des manifestations ponctuelles (repas, loto...).

Actuellement, les associations extérieures doivent payer 150€ par location en week-end.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de durcir les conditions d'utilisation de la salle du village. En cas de non-respect du règlement la salle ne sera plus louée le soir. Le conseil ne modifie pas les conditions d'utilisation de la salle Les Combarelles (gratuité pour les associations du Pradal, location occasionnelle pour les manifestations ponctuelles des associations extérieures).

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### ■ Comptes rendus des dernières commissions et avancement des projets :

- 8000 arbres : Le conseil départemental propose la prise en charge de plantation. Le conseil municipal décide la plantation de 19 arbres (arbousiers, oliviers de bohème, micocouliers de provence, arbre de judée, érable de Montpellier, arbre impérial).
- Villes et villages étoilés : M le Maire propose au conseil municipal d'être répertorié sur le site villes et village étoilés. Le Conseil approuve cette démarche.
- Poulailler : M le maire informe le conseil que la poulailler est installé provisoirement dans la cour de l'école en attendant l'intervention de l'entreprise Tarin au niveau de l'emplacement définitif.
- Sécurisation de La Blaquière : M le Maire présente le projet réalisé par le conseil départemental. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet mais demande le prêt de feux tricolores dans un premier temps.
- Voirie communale : M le Maire dit qu'il est nécessaire de faire un recensement de la voirie communale, la longueur de cette voirie ayant un impact sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- Monuments aux morts : M le Maire informe le conseil que l'entreprise a posé la signalisation et que les travaux vont débiter cette semaine.
- Subvention voirie : Le conseil municipal demande à connaître les organismes qui seraient susceptibles d'accorder des subventions pour la voirie communale.

- Cimetière : M le Maire informe le conseil que l'entreprise HERMET interviendra à la fin du mois pour l'agrandissement du columbarium.
- Cantine scolaire : Les parents d'élèves demandent que les menus soient affichés à la porte de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h45.

<b>ARIBAUD Éric</b>	
<b>AUGÉ Béatrice</b>	
<b>AUGÉ Sylvie</b>	
<b>BÉLUEL Sandra</b>	
<b>BIÈS Christian</b>	
<b>CHEVRIER Yannick</b>	
<b>CROS Henri</b>	
<b>GACHES Luc</b>	
<b>GIMENO Évelyne</b>	
<b>MARC Daniel</b>	
<b>MASSON Karine</b>	